



► **Le quotidien d'information des élus locaux**

Édition du lundi 12 juillet 2021

CORONAVIRUS

Santé au travail : une étude de l'Observatoire MNT analyse l'action des collectivités pendant la crise sanitaire

L'étude « Repenser la santé au travail et les organisations à l'aune de la covid-19 », réalisée auprès de 34 structures territoriales, montre notamment que la protection des agents a été meilleure dans les collectivités où la santé était une priorité de la gestion RH avant la pandémie.

Par Emmanuelle Quémar

La 26e étude de l'Observatoire MNT (Mutuelle nationale territoriale), *Repenser la santé au travail et les organisations à l'aune de la covid-19*, dont les résultats ont été publiés le 8 juillet, s'articule principalement autour de 45 témoignages d'acteurs publics territoriaux confrontés à la crise sanitaire. C'est à partir du vécu d'agents, managers, représentants syndicaux et élus locaux représentant 34 structures territoriales (communes, départements, régions, centres de gestion, SDIS, etc.) et d'un corpus documentaire que l'Observatoire MNT livre une analyse « à chaud » sur la manière dont les collectivités ont géré la santé des personnels tout au long de la pandémie.

Pour les auteurs de l'étude, le premier constat est que la santé physique des agents s'est imposée comme une priorité dès le début de la crise dans la plupart des collectivités. Les différents témoignages recueillis entre octobre 2020 et février 2021 prouvent, cependant, que la gestion du risque sanitaire a sensiblement varié d'une collectivité à une autre. « *Dans certains cas, le nécessaire maintien des services essentiels à la population – combiné à la pression de l'urgence et au manque de moyens – a primé sur les considérations relatives à la protection des agents territoriaux* ».

Désignation de « référents covid »

La situation géographique, la strate administrative et la taille de la collectivité ont logiquement influé sur le comportement des exécutifs locaux face à la progression du virus. « *Les structures importantes, à l'instar des grandes intercommunalités, des conseils régionaux ou de certains conseils départementaux, ont été mieux armées pour faire face à la crise et protéger leurs agents* », indiquent notamment les auteurs en mettant en exergue le rôle joué par les médecins et les services de santé internes.

Autre tendance mise en évidence par l'Observatoire MNT : les collectivités ayant fait de la préservation de la santé et du bien-être de leurs agents un axe essentiel de leur politique RH se sont le plus mobilisées pour protéger les personnels pendant la crise. La désignation dès les premières semaines de la pandémie de « *référents covid* » a, par exemple, été nettement plus importante dans les collectivités déjà impliquées dans une politique de prévention.

Effets sur la santé mentale

L'étude met, par ailleurs, en évidence les difficultés rencontrées par les collectivités pour intégrer « *au fil de l'eau* » les consignes sanitaires en perpétuelle évolution. Ainsi, plusieurs témoignages indiquent que durant le premier confinement, la faiblesse des stocks d'équipements de protection individuelle a pu constituer dans certains territoires un obstacle pour assurer les missions d'intérêt général. Au-delà des nombreux problèmes matériels, les collectivités ont dû aussi repenser dans l'urgence leur organisation afin de protéger les agents. La mise en place du télétravail, qualifiée de « *défi logistique* », a, par exemple, été facilitée dans les structures déjà dotées d'un plan de continuité d'activité (PCA).

Mais selon le Baromètre HoRHizons (1) cité dans l'étude, seulement 13,2 % des collectivités et des EPCI étaient dans ce cas avant la crise sanitaire. L'étude souligne également les effets de la crise sanitaire sur la santé mentale des agents. « *La crise s'inscrivant dans la durée, les employeurs territoriaux ont appris à mieux appréhender les difficultés psychologiques croissantes rencontrées par leurs personnels* », note l'Observatoire MNT qui évoque « *des syndromes d'intense fatigue, voire d'épuisement, pouvant être observés au sein d'équipes qui doivent constamment s'adapter et qui ont – par obligation ou par choix – pris moins de congés qu'à l'accoutumée* ».

Pour les auteurs de cette 26e étude, la crise du covid-19 « *constitue une opportunité pour les agents et managers de se saisir de la question de la santé au travail* ». S'appuyant sur cet objectif, l'Observatoire MNT formule plusieurs recommandations opérationnelles à l'usage des décideurs territoriaux. Des pistes portant notamment sur une plus grande implication des personnels dans les démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail, sur le développement du recours à la télémédecine et aux outils digitaux, sur la sensibilisation des élus aux sujets de la santé au travail ou encore sur la mise en place de formations pour les managers.

(1) Baromètre HoRHizons AMF – ADF – RdF – CNFPT – FNCDG, novembre 2020.

[Télécharger l'étude.](#)

Suivez Maire info sur Twitter : [@Maireinfo2](#)